

R9999

Numéro de la pétition : 20844-CB-R9999 ; Christy, Scott - Evanston, IL, États-Unis pour la Nouvelle Fédération des Américains d'origine asiatique des Méthodistes Unis.

Lutte contre la discrimination raciale-ethnique et la violence sexiste dans le contexte américano-asiatique

La nouvelle Fédération nationale des Méthodistes Unis des Américains d'origine asiatique (National Federation of Asian American United Methodists, NFAAUM) condamne une discrimination croissante envers les minorités raciales-ethniques, en particulier les Américains d'origine asiatique pendant la pandémie de Covid-19 et après. La nouvelle Fédération nationale des Méthodistes Unis des Américains d'origine asiatique (NFAAUM) appelle la Commission générale pour la religion et la race (GCORR) à développer des supports de formation des responsables, particulièrement adaptés à la culture et spécifiques à la langue, pour que les communautés raciales/ethniques minoritaires puissent lutter contre la haine et la violence.

La violence sexiste est une pandémie masquée. La nouvelle Fédération des Méthodistes Unis des Américains d'origine asiatique (NFAAUM) appelle la Commission générale pour la religion et la race (GCORR), la Commission générale pour le statut et le rôle des femmes (GCSROW) et les Femmes unies de foi (UWF) à proposer une formation axée sur l'action afin de lutter contre la violence sexuelle, et fournir des ressources de guérison des traumatismes aux femmes et jeunes filles raciales/ethniques minoritaires qui subissent toujours l'impact continu de la Covid-19.

Nous appelons les Conférences annuelles à inciter leurs églises locales respectives à s'informer sur ces questions et à s'engager dans des efforts de défense afin de lutter contre la discrimination contre les minorités raciales/ethniques et répondre à la violence basée sur le genre.

R9999

Numéro de la pétition : 20845-CB-R9999 ; Arroyo, Giovanni - Washington, DC, États-Unis, adressée à la Commission générale pour la religion et la race.

Dépasser le capacitisme et l'audisme (préjugés négatifs)

Nous vivons pour voir l'avènement d'un jour où les non-handicapés n'opprimeront pas les personnes handicapées, et où les entendants n'opprimeront pas les malentendants. Nous espérons l'avènement du jour où tous, indépendamment du handicap ou de la surdit , feront l'expérience de l'inclusion et de l'appartenance au Corps du Christ. Le capacitisme et l'audisme sont des obstacles à l'avènement de ce jour ; il s'agit d'une injustice qui sape le témoignage de l'Église dans le monde.

□ Le capacitisme est le préjugé négatif et la discrimination envers les personnes handicapées qui limite leur pleine participation par le biais de barrières comportementales (par ex., manque de sensibilisation aux handicaps et d'accueil), de barrières architecturales (par ex., escaliers, portes étroites) et de barrières programmatiques au sein des communautés religieuses. Le capacitisme est un préjugé contre les corps handicapés donnant la préférence aux corps normaux.

□ L'audisme est le préjugé négatif et la discrimination envers les personnes sourdes et malentendantes qui limite leur potentiel de formation des laïcs et de leadership en raison d'obstacles à la communication (par ex., ne pas avoir de légendes ou d'interprètes en langue des signes), le manque de sensibilisation culturelle (nuisant à la diversité et à l'inclusion) et l'entrave à l'accueil par les communautés religieuses.

L'impératif théologique

Notre foi nous présente trois impératifs dans la lutte contre le capacitisme et l'audisme.

Invitation : Dans la parabole de Jésus du Grand Banquet, le roi commande : « Va promptement dans les places et dans les rues de la ville, et amène ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux » (Luc 14:21) « afin que ma maison soit remplie » (Luc 14:23). Il s'agit d'une proclamation pour valoriser les personnes handicapées et sourdes et malentendantes et les inclure dans la vie de l'Église.

Préparation : Lorsqu'une invitation est émise, des préparations doivent être effectuées. Lorsque Ésaïe a préparé le peuple pour le retour d'exil, il l'a exhorté ainsi « Préparez au désert le chemin de l'Éternel ! Aplissez dans les lieux arides une route pour notre Dieu. Que toute montagne et toute colline soient abaissées ! Alors la gloire de l'Éternel sera révélée » (Ésaïe 40:3-5). Pour les personnes handicapées, sourdes et malentendantes, le retour d'exil signifie l'absence d'attitudes et de barrières discriminatoires. Aplanir le chemin n'est pas dans l'intérêt de Dieu, mais de ceux qui ont des difficultés à parcourir un terrain accidenté. L'arrivée du Messie comprend l'appel divin à travailler pour une accessibilité totale afin que les personnes, de quelque caractéristique physique que ce soit, puissent revenir d'exil.

Formation : Le corps ressuscité de Jésus-Christ porte toujours les signes de blessures qui sont les marques de handicap. Par conséquent, ce que beaucoup comprennent généralement comme un handicap ou des différences de physique fait partie intégrante de la nature même de Dieu dans l'Ascension du Christ (Luc 24:36-53). Notre formation en tant que disciples du Christ comprend la reconnaissance et la valorisation de toutes les caractéristiques physiques et le travail contre toutes les formes de préjugés qui refusent l'accès à l'épanouissement humain de toutes les personnes.

L'appel à la réflexion, à l'action et au service

Ces impératifs sont un appel aux Méthodistes Unis pour nous libérer du capacitisme et de l'audisme.

Nous appelons chaque Agence générale Méthodiste Unie, et tous ceux qui créent des publications, politiques et programmes de l'église, à :

1. utiliser les ressources pour promouvoir la sensibilisa-

tion et l'inclusion telles que celles développées par le Comité du ministère du handicap et le Comité sur les ministères des sourds et malentendants, ainsi que les caucus : L'Association des ministres handicapés de l'Église Méthodiste Unie et le Congrès des sourds de l'Église Méthodiste Unie.

2. Chaque agence ou entité attribuera à un groupe ou à une personne la responsabilité d'examiner les documents de l'église pour éradiquer le capacitisme et l'audisme dans l'enseignement, la politique, les ressources de culte et les déclarations officielles.

3. Intégrer la sensibilisation au capacitisme et à l'audisme dans les ressources ainsi que dans la formation sur la diversité et l'inclusion pour les membres du clergé ordonnés, les candidats à l'ordination, les pasteurs agréés locaux, les diaconesses et les missionnaires locaux, et les laïcs.

4. S'engager et soutenir fidèlement la défense contre le capacitisme et l'audisme par tous les Méthodistes Unis.

Nous appelons les églises locales, les conférences annuelles et les dirigeants épiscopaux à :

1. mettre en œuvre un poste de coordinateur de l'accessibilité du personnel de la Conférence annuelle ou des bénévoles afin de soutenir les engagements de l'église locale et de la conférence annuelle en matière d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées et sourdes et malentendants grâce à la sensibilisation, l'accessibilité et la formation à l'inclusion.

2. Promouvoir et participer intentionnellement au Dimanche de sensibilisation au handicap (§ 265) ainsi qu'aux services et/ou activités du Dimanche de sensibilisation à la surdité pour éduquer les congrégations sur le capacitisme et l'audisme. Ces événements doivent faire appel aux personnes des communautés des personnes handicapées et sourdes ainsi qu'aux ressources du Comité des ministères du handicap, du Comité des ministères des personnes sourdes et malentendantes, ainsi qu'aux caucus : L'Association des ministres handicapés de l'Église Méthodiste Unie et le Congrès des sourds de l'Église Méthodiste Unie. pour parler des contributions des personnes handicapées et sourdes au Corps du Christ.

3. Inclure les concepts de lutte contre le capacitisme et l'audisme dans la formation à la diversité et à l'inclusion, y compris les activités du culte de renouvellement des vœux de baptême, des études bibliques et de groupe de jeunes. Cela peut inclure l'utilisation de bulletins spéciaux, la promotion multimédia, des cours de langue des signes, les conférenciers invités et le respect des dates de commémoration nationales liées à la sensibilisation au handicap ou à la surdité.

4. Incarnation dans les Principes sociaux (§ 162) en incluant les personnes handicapées et les personnes sourdes et malentendantes dans le culte, la croissance des laïcs, le travail de mission, les rôles de leadership, l'obtention d'un ministère ordonné et les ministères de sensibilisation afin que tous puissent utiliser leurs dons.

R9999

Numéro de la pétition : 20846-CB-R9999 ; Larson, Mary - Seal Beach, CA, États-Unis.

Le droit aux soins de santé reproductive

« La Cour suprême des États-Unis a infirmé des décennies de précédents juridiques par sa décision de mettre fin au droit constitutionnel à l'avortement. Ce faisant, la Cour a annulé le droit fondamental des Américains de recevoir des soins de santé reproductive fondés sur des preuves. Cette décision met en danger la vie et le bien-être de millions de personnes.

En raison des siècles de racisme et d'oppression systématique, les conséquences de la décision de la Cour seront ressenties de manière plus aiguë par les communautés noires, latino-américaines et autochtones, les personnes handicapées, les personnes vivant dans les zones rurales et les jeunes.

Des générations d'activistes, à la fois au sein et au-delà de la communauté religieuse, ont travaillé sans relâche pour obtenir les droits civils et humains de tous les Américains. Cela inclut le droit de recevoir des soins de santé reproductive. L'Église Méthodiste Unie ne peut pas rester inactive pendant qu'a lieu une campagne visant à revenir sur ce droit.

Il est important aujourd'hui, plus que jamais, que l'Église Méthodiste Unie et les membres de nos congrégations locales deviennent des activistes. Il est essentiel qu'ils apportent un soutien sans faille au droit de toutes les personnes à exercer leur droit fondamental à la vie privée, à la liberté et à l'égalité.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT DÉCIDÉ QUE l'Église Méthodiste Unie s'engage à protéger le droit de toutes les personnes à recevoir des soins de santé reproductive fondés sur des preuves, et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Église Méthodiste Unie continuera à travailler sans relâche pour que des droits significatifs à l'avortement soient légiférés à la fois au niveau des États et au niveau fédéral. »

R9999

Numéro de la pétition : 20847-CB-R9999 ; Pabreja, Preeti - Plymouth, MA, États-Unis pour la Conférence annuelle de la Nouvelle-Angleterre.

DROITS ET ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ REPRODUCTIVE

CONSIDÉRANT qu'il existe des preuves significatives étayant le fait que, dans les pays qui limitent l'avortement, les personnes recherchent des avortements de manière dissimulée, souvent dans des conditions médicalement dangereuses et mettant en jeu le pronostic vital (Organisation mondiale de la santé : avortement, <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/abortion>).